

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

Mareva



REHAUSSEUR DE TH / TH PLUS

Version précédente: 22/04/2010

Date de révision: 15/11/2011

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 - Identificateurs de produit

Nom commercial : REHAUSSEUR DE TH / TH PLUS
Nom de la substance : Chlorure de calcium dihydrate
N° CAS : 10035-04-8
N° d'enregistrement REACH : en cours
Type de produit : Substance

1.2 - Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit pour augmenter la valeur du TH des eaux de piscines.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **MAREVA PISCINES ET FILTRATION**
Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France
Téléphone / Fax : Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07
Adresse E-mail: : tech@mareva.fr

Pour la suisse se référer à la section 16.2

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
N° ORFILA (INRS): 01.45.42.59.59
Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN
Suisse: 145 (STIZ Zürich)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 -Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Irritation des yeux - Cat2 - H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Irritant (Xi) - R36

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

Mareva



REHAUSSEUR DE TH / TH PLUS

Version précédente: 22/04/2010

Date de révision: 15/11/2011

2.2 -Etiquetage de la substance ou du mélange

Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger

H319 : **Provoque une sévère irritation des yeux**

Conseils de prudence - Prévention

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Intervention

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 - Substances

3.1.a Nom chimique : Chlorure de calcium dihydrate

N° CAS : 10035-04-8

N° CE : 233-140-8

Concentration : >99%

N° d'enregistrement REACH : En cours

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Irritation oculaire - Cat2 - H319

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Irritant (Xi) - R36

Pour le texte complet des Phrases-R et H mentionnées dans cette Section; voir Section 2 et 16

**REHAUSSEUR DE TH / TH PLUS**

Version précédente: 22/04/2010

Date de révision: 15/11/2011

4 - PREMIERS SECOURS**4.1 - Description des premiers soins nécessaires**

- Conseils généraux* : Pas d'information
- En cas d'inhalation* : Placer la personne à l'air frais.
Consulter un médecin en cas de symptômes respiratoires.
- En cas de contact avec la peau* : Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Laver la peau avec de l'eau et du savon.
Consulter un médecin si une irritation apparaît.
- En cas de contact avec les yeux* : Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum. Enlever les lentilles s'il n'y a pas de difficulté.
Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion* : Rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données supplémentaires disponibles

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données supplémentaires disponibles

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE**5.1 - Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Tous les moyens d'extinction sont admis.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- En cas de feu environnant refroidir les emballages avec de l'eau pulvérisée.

**REHAUSSEUR DE TH / TH PLUS**

Version précédente: 22/04/2010

Date de révision: 15/11/2011

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

- Conserve à l'écart des Produits incompatibles.
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).
- Utiliser dans les zones bien ventilées.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Recueillir le produit dans des conteneurs proprement étiquetés. Les récipients sont adaptés et fermés pour l'élimination.
- Nettoyer l'emplacement souillé avec des grandes quantités d'eau.
- Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Eviter la formation de poussière - Ne pas respirer les poussières
- Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations

7.2- Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit ventilé et sec (produit hygroscopique).
Conserver le récipient bien fermé dans l'emballage d'origine.
Tenir éloigné des produits incompatibles.

Matériel d'emballage : Polyéthylène et polypropylène.

**REHAUSSEUR DE TH / TH PLUS**

Version précédente: 22/04/2010

Date de révision: 15/11/2011

8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1- Paramètre de contrôle****Valeurs limites d'exposition***Chlorure de calcium dihydraté:* **TWA = 10 mg/m³****8.2- Contrôle de l'exposition****Mesures d'ordre technique**

Voir mesures de protection Section 7

Equipement de protection individuelle*Protection respiratoire* : En cas de ventilation insuffisante, les travailleurs doivent porter un masque filtrant à poussière de type P2.*Protection des mains* : Gants. Vous référez au fournisseur de gant pour vous assurez que le niveau de protection est suffisant pour l'utilisation envisagée.
Matières appropriées: PVC, Néoprène, caoutchouc naturel.*Protection des yeux* : Lunette de sécurité.*Protection de la peau et du corps* : Vêtements couvrants.*Mesures d'hygiène* : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Prohiber le contact avec la peau et les yeux - Ne pas fumer**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Voir Section 6.2

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1- Propriétés physiques et chimiques**

<i>Aspect</i>	: flocons hydrosopiques
<i>Couleur</i>	: blanc
<i>Odeur</i>	: Neutre
<i>pH à 20°C à 100g/L</i>	: 9 - 10,5
<i>Point de congélation</i>	: Pas de donnée
<i>Point d'ébullition</i>	: 1670°C (chlorure de calcium anhydre)
<i>Point de fusion</i>	: 176°C (décomposition)
<i>Point de décomposition</i>	: Pas de donnée
<i>Point d'éclair</i>	: Non applicable
<i>Inflammabilité</i>	: Pas de donnée
<i>Propriétés explosives</i>	: Non explosif
<i>Propriétés comburantes</i>	: Pas de donnée

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

Mareva



REHAUSSEUR DE TH / TH PLUS

Version précédente: 22/04/2010

Date de révision: 15/11/2011

9.1- Propriétés physiques et chimiques (suite)

Aspect	: flocons hydroscopiques
Pression de vapeur	: Pas de donnée
Densité de vapeur	: Pas de donnée
Densité relative	: 1,85 à 25°C
Masse volumique apparent	: 0,8 - 0,9 kg/dm ³
Solubilité(s)	: soluble dans l'eau (745g/L à 20°C); alcool, acide acétique, acétone.
Coeff partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Viscosité	: Non applicable
Granulométrie	: 2% < 500µm

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

- Pas d'information disponible

10.2- Stabilité chimique

- Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3- Réactions dangereuses

- Aucune

10.4- Conditions à éviter

- L'exposition à l'humidité

10.5- Matières incompatibles

- Pas d'information disponible

10.6- Produits de décomposition dangereux

- Aucun

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 = 4000 mg/kg (espèce: rat)
Toxicité aiguë par voie cutanée	DL50 > 5000 mg/kg (espèce: lapin)

11.2- Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Légère irritation de la peau sur le lapin

11.3- Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Irritation des yeux du lapin

**REHAUSSEUR DE TH / TH PLUS**

Version précédente: 22/04/2010

Date de révision: 15/11/2011

11.4- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas de données

11.5- Mutagénicité

Pas d'effet mutagène constaté

11.6- Cancérogénicité

Pas de données

11.7- Toxicité pour la reproduction

Pas d'effet tératogène constaté

11.8- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

Pas de données

11.9- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Pas de données

11.10- Autres informations

Pas de données

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1- Toxicité***Toxicité aiguë:*Algues: CL50 = 9500 mg/L (espèce: *lepomis macrochirus*); 96HCrustacés: CE50 = 2400mg/L (espèce: *Daphna magna*); 48HCrustacés: NOEC = 2000mg/L (espèce: *Daphna magna*); 48H*Toxicité chronique:*Crustacés ==> mortalité: CL50 = 920mg/L (espèce: *Daphna magna*); 21 joursCrustacés ==> reproduction: CE50 = 610mg/L (espèce: *Daphna magna*); 21 joursAlgues ==> biomasse: CE50 = 2900mg/L (espèce: *Selenastrum*); 72HAlgues ==> croissance: CE50 > 4000mg/L (espèce: *Selenastrum*); 72H

Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement.

12.2- Persistance et dégradabilité*Dégradation abiotique:*

Eau, sol ==> ionisation instantanée

Eau, sol (calcium) ==> complexation/précipitation de matériaux inorganiques du sol

Biodégradation:

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Pas de données

12.4- Mobilité*Dans l'air:* Mobilité sous forme d'aérosols solides*Dans l'eau, sol/sédiments:* Solubilité et mobilité*Dans le sol/sédiments (calcium):* Adsorption sur les constituants minéraux et organiques du sol.**12.5- Autres effets néfastes**

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

Mareva



REHAUSSEUR DE TH / TH PLUS

Version précédente: 22/04/2010

Date de révision: 15/11/2011

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION

13.1- Méthodes d'élimination

- Eliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

13.2- Emballages contaminés

- Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination. Reverser les eaux de rinçage dans la piscine.
- Eliminer conformément aux législations en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Substance non soumise à la réglementation sur les transports.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

N° ICPE : Non concerné

N° MEEDDAT : Non concerné

Allemagne: Registriernummer : Non concerné

Suisse: SZID: 118785

16 - AUTRES INFORMATIONS :

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans la section 2 et 3

H36: Irritant pour les yeux

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse

Société : MAREVA AG

Adresse : St. Alban-Vorstadt 102-PF342

CH-4013 BASEL

Téléphone / Fax : Tel : 0041.(0)613226922 - Fax : 0041.(0)613226923

Adresse E-mail: : tech@mareva.fr

16.3- Autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l' état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.